



**FASCICULE ADDITIONNEL AUX GUIDES D'ELABORATION DES PLANS
COMMUNAUX ET REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT INTEGRANT
LE GENRE ET LES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
AU BURKINA FASO**

Version finale

**Plateforme de Plaidoyer Genre,
Changement climatique et tenures
foncière et forestières**

Juillet 2011

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
PREAMBULE	5
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU FASCICULE ADDITIONNEL	6
1.1. BUT DU FASCICULE	6
1.2. OBJECTIFS VISES	7
II. ECLAIRAGE CONCEPTUEL	8
2.1. DEVELOPPEMENT LOCAL	8
2.2. PLANIFICATION LOCALE	8
2.3. GENRE	8
2.4. ADAPTATION	9
2.5. VULNERABILITE	9
2.6. VARIABILITE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
III. RAPPEL DU CADRE D'ELABORATION DU FASCICULE ADDITIONNEL	10
3.1. LE CADRE LEGAL	10
3.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PLANIFICATION LOCALE	11
3.3. LES ACTEURS ET LEURS ROLES	11
IV. DEMARCHE ET STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ELABORATION DE PRD ET DE PCD	13
4.1. DISPOSITIFS DE PRISE EN COMPTE DU GENRE A LA PHASE PREPARATOIRE	13
4.2. DISPOSITIFS DE PRISE EN COMPTE DU GENRE A LA PHASE DE DEMARRAGE	13
4.3. DISPOSITIFS DE PRISE EN COMPTE DU GENRE A LA PHASE DU DIAGNOSTIC	14
4.4. AU NIVEAU DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS DU PLAN	15
4.5. STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE PROGRAMME D' ACTIONS	16
4.6. DOMAINES SENSIBLES AU GENRE	16
4.7. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE	17
4.8. ACTIONS INDICATIVES LIEES AU GENRE	17
V. DEMARCHE ET STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ELABORATION DE PRD ET DE PCD	19
5.1. DISPOSITIFS DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A LA PHASE PREPARATOIRE	19
5.2. DISPOSITIFS DE PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE A LA PHASE DE DEMARRAGE	19
5.3. MECANISMES DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A LA PHASE DE DIAGNOSTIC DES PCD/PRD	20
5.3. AU NIVEAU DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS DU PLAN	24
5.4. STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A L'ETAPE DE LA PLANIFICATION	25
5.5. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE	25
5.6. ACTIONS INDICATIVES LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27
ANNEXES	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA	: Approvisionnement en eau potable et assainissement
CCTP	: Cadres de Concertation Techniques Provinciaux
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CNAT	: Commission Nationale d'Aménagement du Territoire
CNCPDR	: Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural
CPAT	: Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire
CRAT	: Commissions Régionales d'Aménagement du Territoire
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVD	: Conseils Villageois de Développement
DGAT/DLR	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional
DGDCL	: Direction Générale du Développement des Collectivités Locales
DRED	: Directions Régionales de l'Économie et du Développement
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
PCD	: Plan Communal de Développement
PNG	: Politique Nationale Genre
PRD	: Plan Régional de Développement
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RRI	: Right and Resources Initiative
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
TOP-SECAC	: Trousse à Outils de Planification et Suivi-Evaluation des Capacités d'Adaptation au Changement Climatique
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : SYNTHÈSE D'ANALYSE DES PROBLÈMES-----	15
TABEAU 2 : ANALYSE DES ALEAS (RISQUES) CLIMATIQUES, IMPACTS ET STRATÉGIES D'ADAPTATION-----	21
TABEAU 3 : PROFIL DU CONTEXTE DES MOYENS D'EXISTENCE-----	22
TABEAU 4 : ANALYSE DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ LIÉE AUX ALEAS CLIMATIQUES -----	24
TABEAU 5 : OUTIL DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE RÉPONSE AUX EFFETS ET CONSÉQUENCES DES ALEAS	24
TABEAU 6 : ACTIONS INDICATIVES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE -----	26

PREAMBULE

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de communalisation intégrale qui a abouti à la mise en place de trois cent deux (302) communes rurales et de quarante neuf (49) communes urbaines en 2006.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) confère à ces collectivités territoriales la compétence d'élaborer et d'exécuter « leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat ».

Le processus de décentralisation ainsi engagé a nécessité un accompagnement important de l'Etat en matière de planification du développement surtout pour des collectivités qui manquent de ressources et d'expériences.

Pour concrétiser cet accompagnement, des guides méthodologiques ont été élaborés pour accompagner les acteurs dans le processus de planification locale. Ils ont ainsi permis aux collectivités territoriales et à tous les acteurs de leur territoire de disposer d'un document de planification et de gestion du développement local.

Bien que de bonne facture ces guides méthodologiques ont montré leurs limites dans l'appréhension et la prise en charge de certains concepts dans l'élaboration des plans de développement local notamment le genre et le changement climatique.

Le présent fascicule dont le but est de susciter et faciliter la prise en compte du genre et des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans la planification locale à l'échelle des régions et des communes, se propose de combler ces insuffisances.

Le fascicule, s'inspire largement des guides méthodologiques d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Plans Régionaux de développement (PRD) dont il est le complément.

Le fascicule additionnel est composé de deux principales parties :

Une première partie qui, après avoir présenté le résumé/rappel des principales définitions et concepts en matière de planification locale, décrit le cadre légal et institutionnel de la planification locale, le rôle des acteurs et le contenu du plan de développement local.

La deuxième partie expose les mécanismes/stratégies de prise en compte du genre et les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans l'élaboration des plans communaux et régionaux de développement. Les niveaux d'analyse considérés sont : l'état des lieux, le diagnostic, les grandes orientations et les objectifs du plan et le programme d'action.

Le fascicule additionnel n'est pas un document de substitution des guides méthodologiques de planification locale. Il a néanmoins le mérite d'introduire et d'insister davantage sur deux concepts « genre » et « changement climatique » dont l'intégration et la prise en compte dans la planification locale devient une nécessité.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU FASCICULE ADDITIONNEL

L'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN) a depuis quelques années établi un partenariat avec Right and Ressources Initiative (RRI) en français « Initiative droit et ressources ». Ce partenariat porte sur l'amélioration de l'équité dans la gestion des ressources foncière et forestière au Burkina Faso. Dans ce cadre, il a été convenu que le Programme de l'UICN au Burkina Faso conduise courant 2010, (i) l'analyse de la prise en compte des aspects Genre, changement climatique, droit et tenures foncière/forestière dans les politiques, (ii) mobilise et organise les champions potentiels de la tenure foncière et forestière au Burkina Faso.

De manière explicite, ces activités visent :

- ◆ à faciliter, dans l'application des politiques nationales de changement climatique du Burkina Faso, la prise en compte effective des questions d'équité de genre et tenure pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique des groupes défavorisés particulièrement, les femmes ;
- ◆ à mettre à la disposition des communautés vulnérables et du paysage institutionnel Burkinabè, un réseau d'organisations et/ou d'institutions ayant fait leur preuve ou engagées dans l'amélioration des droits et tenures foncière et forestière des communautés et capables de conduire des plaidoyers dans ce domaine au bénéfice des communautés vulnérables du Burkina Faso.

Les résultats de la première analyse sont contenus dans un rapport qui a été présenté, le 22 septembre 2010, pour validation à une vingtaine d'OSC identifiées. Cet atelier de validation a vu la mise en place d'un comité Ad Hoc de plaidoyer pour le droit sur la tenure foncière et forestière. Ce comité Ad Hoc a poursuivi le processus d'identification des champions potentiels de la tenure foncière et forestière et a procédé à la mise en place d'une plateforme nationale réunissant l'ensemble des champions identifiés.

La mal gouvernance dans la gestion des ressources, source de conflits au sein des communautés, reste un défi de taille à relever. Face à cette situation, le gouvernement avait entrepris des actions telles que l'élaboration de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu rural et l'adoption, en 2009 d'une loi sur le foncier rural (loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural).

La presque totalité des communes et régions ont élaboré leurs plans locaux de développement (PCD et PRD) sur la base des guides proposés par le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV) en 2006. Ces guides bien que pratiques et riches, n'ont pas suffisamment pris en compte les problématiques genre et changement climatique.

Afin « de faciliter, dans l'application des politiques nationales de changement climatique du Burkina Faso, la prise en compte effective des questions d'équité de genre et tenure pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique des groupes défavorisés » le Comité Ad Hoc a entrepris d'améliorer ces guides méthodologiques par l'élaboration d'un fascicule additionnel afin de ressortir davantage les questions de genre et les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

1.1. But du fascicule

Le but principal du fascicule est de contribuer à la prise en compte du genre et des actions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans la planification locale à l'échelle des régions et des communes.

1.2. Objectifs visés

Les objectifs du fascicule additionnel sont les suivants :

- ◆ Proposer la démarche et les stratégies à suivre afin de s'assurer l'intégration et la prise en compte du genre et des risques liés au changement climatique dans le processus de planification local ;
- ◆ proposer des outils et méthodes pertinents adaptés au genre et au changement climatique à utiliser lors des animations lors de l'élaboration des Plans Communaux et régionaux de Développement ;
- ◆ Proposer des actions indicatives liées au genre et au changement climatique dont pourront s'inspirer les acteurs lors de l'élaboration des PCD/PRD.

II. ECLAIRAGE CONCEPTUEL

De nombreux concepts sont liés à la réalisation des PCD et PRD. Dans le cadre de l'élaboration du présent fascicule, quelques concepts clefs en lien avec le développement local, la planification locale, le genre et le changement climatique seront définis. Les définitions sont tirées des documents techniques cités dans la bibliographie.

2.1. Développement local

Le développement local se définit comme un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les piliers du développement local sont : la gouvernance locale ; la vision commune du développement de la collectivité, la réappropriation de l'espace collectif, l'auto-analyse des besoins, la participation des populations, la prise en compte des besoins individuels et collectifs, la mise en place d'une plate forme de travail négociée entre partenaires (cf. Guide méthodologique de planification locale) .

2.2. Planification locale

La planification locale se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés.

La planification locale est un processus qui consiste à impulser et à organiser le développement à l'échelle locale. La planification locale part donc de la base; elle est du ressort des collectivités et des communautés de base et de ce fait traduit les aspirations, les besoins des populations tout en prenant en compte les grandes orientations nationales et sectorielles (cf. *Guide méthodologique de planification locale*).

2.3. Genre

Au Burkina Faso, la définition nationale consensuelle du concept genre est le fruit d'un atelier national sur le concept genre dont l'objet était de parvenir à une définition nationale consensuelle du genre afin de faire face à la dispersion des compréhensions, des visions, des approches et des interprétations. « *Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable* ». Le genre, tel que défini, se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace (*document de Politique Nationale Genre*).

Le concept de genre désigne au sens large, les inégalités et les disparités entre les groupes sociaux d'une communauté. De ce point de vu, on parle souvent des groupes marginalisés tels que les femmes, les migrants, les enfants, les autochtones, les vieux, etc.

2.4. Adaptation

L'adaptation se réfère à tout ajustement dans les systèmes naturels ou dans les activités humaines, en réponse aux impacts réels ou prévus du changement climatique, ajustement permettant d'en atténuer les effets néfastes ou d'en exploiter les opportunités bénéfiques. Ce sont les mesures visant à lutter contre les sources du phénomène : par exemple : amélioration des technologies et des pratiques pour réduire les émissions, mesures visant à réduire les Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère (afforestation/reforestation, etc.). L'adaptation traduit en conséquence, la capacité d'une personne, d'une communauté ou d'un milieu naturel à anticiper, à résister ou à s'adapter aux impacts négatifs du climat ou à se remettre de ces impacts. L'adaptation, qu'elle soit anticipée (prise avant que les impacts initiaux aient eu lieu) ou réactive (conçue et mise en œuvre en réponse aux impacts initiaux) permet de réduire la vulnérabilité au changement climatique du système ou du secteur considéré (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

2.5. Vulnérabilité

Le terme de vulnérabilité peut avoir de nombreux sens. Mais dans le domaine particulier du changement climatique, le GIEC recommande une définition de la vulnérabilité presque exclusivement reliée aux changements climatiques : «Degré selon lequel un système est susceptible, ou se révèle incapable, de faire face aux effets néfastes du changement climatique, notamment à la variabilité du climat et aux conditions climatiques extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'importance et du taux de variation climatique auxquels un système se trouve exposé ; de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation » (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

2.6. Variabilité et changement climatique

Variabilité climatique : elle désigne la caractéristique inhérente au climat qui se manifeste par des changements et déviations dans le temps. Le degré de variabilité climatique peut être décrit par les différences entre les valeurs moyennes à long terme des paramètres climatiques (pluie, température, humidité, durée des saisons) et des valeurs observées prises à différentes échelles temporelles et spatiales.

Changement climatique : modification du climat qui est attribuée directement ou indirectement à une activité humaine, qui altère la composition de l'atmosphère globale et vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

III. RAPPEL DU CADRE D'ELABORATION DU FASCICULE ADDITIONNEL

Le fascicule additionnel s'inspire des méthodes de planification locale au niveau des communes et des régions, méthodes consignées dans les guides méthodologiques d'élaboration des PCD et des PRD (voire annexes). Afin de faciliter la compréhension du contexte et des dispositifs dans ces documents, il est apparu nécessaire de faire un rappel des principes et du cadre d'élaboration de ces documents. Ces principes et cadre constituent du coup ceux du fascicule additionnel.

3.1. Le Cadre légal

Différents textes législatifs et réglementaires constituent la base légale de la planification locale. Les principaux sont : la Constitution du Burkina Faso, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) et la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD) depuis 2010.

3.1.1. La Constitution

La Constitution du Burkina Faso adoptée le 2 juin 1991 pose les bases de la planification locale en ce sens qu'elle définit le cadre spatial et institutionnel de la planification locale (les collectivités territoriales et leur espace géographique).

3.1.2. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Adopté le 21 décembre 2005 (Loi N° 055-2004/AN), le CGCT est une base légale importante dans le processus de planification locale. La planification locale étant du ressort des collectivités et des communautés de base, le CGCT en définissant les différents niveaux de décentralisation et les types de collectivités territoriales participe en même temps à la définition des différents échelons de planification, à l'identification des structures/organes porteurs de la planification locale et à l'organisation de l'appui accompagnement par l'État.

3.1.3. Les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)

Tout comme le CGCT, la RAF constitue le cadre légal par excellence de la planification locale. En effet, en termes de planification spatiale, la RAF définit les différents instruments et structures d'aménagement aux différents échelons de planification locale et fixe les conditions d'aménagements urbains et ruraux.

3.1.4. La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

La LPDRD influe également sur le processus de planification en ce qu'elle énonce des principes de base qui doivent être pris en compte à tous les niveaux de planification.

3.1.5. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)

La planification du développement local étant essentiellement orientée vers l'identification et la mise en œuvre d'initiatives destinées à réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations, il va de soit qu'elle devait prendre en compte les grandes orientations politiques définies dans la SCADD qui constitue le référentiel pour la période 2011-2015.

3.1.5. Le document de Politique Nationale Genre (PNG)

Elaboré en 2009, la PNG est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Son but est de contribuer au développement harmonieux, équilibré, et intégral de tous les Burkinabè, en éliminant les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, et en promouvant leurs droits fondamentaux.

3.2. Le cadre institutionnel de la planification locale

3.2.1. Au plan national

◆ Les structures administratives

La quasi totalité des départements ministériels concourt par le biais de leurs structures spécifiques à la mise en œuvre de la planification locale

◆ Les structures consultatives et de concertation

Au nombre de ces structures, on peut citer la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT) et le Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CNCPCR)

3.2.2. Au plan local

Trois types de structures constituent le cadre institutionnel de la planification locale. Ce sont les structures administratives, les structures consultatives et de concertation et enfin les structures de décision et d'approbation.

◆ Les structures administratives

Tout comme au plan national, la plupart des structures déconcentrées participent à l'animation du processus de planification locale, mais les Directions Régionales de l'Économie et du Développement (DRED) constituent le cadre institutionnel de référence.

◆ Les structures consultatives et de concertation

Les principales sont : les Commissions Régionales d'Aménagement du Territoire (CRAT), les Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT), les Cadres de Concertation Régionaux (CCR), les Cadres de Concertation Techniques Provinciaux (CCTP), les Cadres de Concertation Communaux (CCCo) et les Conseils Villageois de Développement (CVD).

◆ Les structures de décisions et d'approbation

Dans le cadre de la planification locale, les structures de décisions sont le Conseil régional (au niveau de la région) et le conseil municipal (au niveau de la commune urbaine et de la commune rurale).

3.3. Les acteurs et leurs rôles

Les principaux acteurs intervenant dans la planification locale jouent des rôles complémentaires les uns des autres.

3.3.1. Les collectivités territoriales : régions et communes

Les principaux acteurs impliqués sont :

- ◆ les populations qui jouent un rôle primordial dans le diagnostic, la formulation des besoins, l'identification des projets et leur exécution, le financement et le suivi évaluation des projets des plans ;
- ◆ Les élus locaux qui impulsent la dynamique de conception et de réalisation participative du plan, contrôlent son exécution et en assurent l'évaluation périodique ;
- ◆ les services techniques qui participent à l'identification et à l'évaluation de la faisabilité des actions, appuient et conseillent les collectivités territoriales et les populations, contrôlent la mise en œuvre technique des actions.

3.3.2. Les autorités coutumières

Les autorités coutumières sont de fait incontournables dans la résolution des questions locales liées notamment : au foncier et à la gestion des ressources naturelles, à la mobilisation des populations pour des actions de développement.

3.3.3. La société civile

Représentée par les associations, groupements, agences, opérateurs privés et ONG, la société civile a pour rôle d'accompagner/favoriser la mise en œuvre des politiques étatiques, à travers des actions d'appui, de conseils et de formation des populations à l'esprit de citoyenneté.

3.3.4. Le secteur privé

Il apporte un appui-conseil à la réalisation des plans de développement. Il contribue également à leur mise en œuvre par diverses prestations (fourniture d'équipements, réalisation, suivi-contrôle, etc.)

IV. DEMARCHE ET STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ELABORATION DE PRD ET DE PCD

La problématique des inégalités et disparités au détriment des groupes vulnérables se pose dans les différents secteurs d'activité au Burkina Faso. Malgré les efforts appréciables déployés, et les progrès enregistrés ces dernières années, force est de reconnaître qu'il n'y a véritablement pas d'égalité ni d'équité entre les différents groupes au sein des communautés. Cette situation, préjudiciable au développement et à la lutte contre la pauvreté a suscité la prise de conscience des autorités politiques du fait du lien intrinsèque harmonieux et la jouissance effective des droits civique, civil, politique, économique et social de chaque personne. Par conséquent, un document de Politique Nationale Genre (PNG) a été élaboré en 2009. Celui-ci est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Son but est de contribuer au développement harmonieux, équilibré, et intégral de tous les Burkinabè, en éliminant les inégalités et disparités sociales basée sur l'appartenance à un groupe donné.

Pour faciliter l'effectivité de la vision et des dispositions contenues dans ce document sur le terrain, le fascicule, aide à intégrer davantage le concept genre et ses implications dans l'élaboration des plans régionaux et communaux de développement.

4.1. Dispositifs de prise en compte du genre à la phase préparatoire

4.1.1. La mise en place de la commission ad hoc

La prise en compte des aspects liés au genre doit commencer à partir de la mise en place de la commission ad hoc dont le but est d'appuyer à l'élaboration du plan de développement local. A ce niveau déjà, la composition de cette commission doit tenir compte du genre en y incluant les représentants des différents groupes vulnérables : jeunes, femmes, vieux, migrants, autochtones, etc.

Il est conseillé de s'assurer de la disponibilité des membres de la commission ad hoc avant de les proposer. Il est aussi conseillé d'éviter le cumul de poste avec interférences qui limite la participation de certains membres aux débats.

Il serait indiqué, pour une prise en compte effective du genre, de prévoir deux femmes pour les quatre places réservées au secteur privé et aux ONG dans la commission ad hoc

Ces précautions sont une préparation à la prise en compte du genre dans les étapes suivantes.

4.1.2. L'étape du recrutement de l'équipe de planification

Les Termes De Références doivent être explicites quand à la prise en compte du genre dans les différentes phases d'élaboration du plan. Le commanditaire peut vérifier le respect de ses exigences de prise en compte du genre dans les offres méthodologique que proposeront les consultants / bureaux d'études. A ce niveau, on peut s'assurer de la composition des équipes et de la qualité des membres. On peut également analyser les offres techniques et s'assurer de la prise en compte du genre ou non.

4.2. Dispositifs de prise en compte du genre à la phase de démarrage

4.2.1. L'étape de l'organisation de la campagne de communication

Les autorités communales doivent insister sur la participation des organisations d'obédience genre à l'élaboration du plan local de développement. Pour ce faire, le maire doit user des moyens de

communication adaptés pour passer le message. A titre d'exemple, il peut personnaliser les invitations aux différentes séances des débats.

4.2.2. A la réunion de cadrage avec le bureau d'étude

- ◆ Le maire et ses partenaires doivent s'assurer que la méthodologie détaillée des consultants prévoit les dispositifs de prise en compte du genre : la démarche de collecte d'information, les cibles, l'organisation de la collecte, etc. toutes ces questions doivent trouver des réponses dans la démarche méthodologique détaillée du bureau d'étude.
- ◆ Il doit aussi veiller à la prise en compte du genre par les différents outils élaborés pour la collecte des données. Le passage en revue des outils genre que le consultant va proposer pendant la réunion de cadrage, les questionnements sur la participation des femmes et les autres groupes vulnérables aux séances d'animation et de discussion sont des sources d'information et d'indicateurs de prise en compte du genre à condition que l'ensemble des membres du comité ad hoc sont formés sur le genre.
- ◆ S'assurer de l'existence des outils d'évaluation des besoins liés au genre selon les opportunités.

4.3. Dispositifs de prise en compte du genre à la phase du diagnostic

4.3.1. La prise en compte du genre à l'étape de l'état des lieux

La prise en compte du genre à l'étape de l'état des lieux à proprement parler doit se faire par l'établissement de la situation du genre dans les différents secteurs qui sont :

- ◆ les secteurs sociaux (socioculturel et religieux, éducatifs, emploi et formation professionnelle, eau et assainissement, santé) ;
- ◆ les secteurs de la production et du soutien à la production (ressources animales, production végétale, voies de communication, électrification etc.)
- ◆ le secteur d'appui institutionnel, (la gouvernance et la justice).

Il s'agit à ce niveau de faire la situation de l'existant en rapport avec le genre à travers les différents secteurs afin de procéder par la suite à leur analyse dans la partie diagnostique.

Les outils de collecte de données prévus par les consultants doivent laisser apparaître les statistiques désagrégées

4.3.2. Démarche et stratégie de prise en compte du genre a l'étape du diagnostic

Le diagnostic doit être participatif. Pour ce faire, il est indispensable de :

- ◆ responsabiliser les Organisations Communales d'obédience genre dans la mobilisation de leurs membres pour participer aux séances d'animation; il s'agit les associations de femmes, de jeunes, d'éleveurs, les OP, les associations mixtes de développement, les associations et groupes à caractère spécifiques (transhumants, femmes, jeunes, personnes âgées...)
- ◆ intégrer la dimension genre dans les outils MARP lors des animations : diagramme de venn, la carte de ressources, les calendriers journaliers...

- ◆ Utiliser des outils spécifiques de diagnostic du genre : la matrice d'analyse genre, le profil des activités, le profil d'accès contrôle (voir outils en annexe), etc. Ces outils doivent être administrés auprès des collectifs, coalitions, réseaux existants et fonctionnels aux niveaux communal, provincial, régional et national, des services sociaux de base déconcentrés au niveau communal et régional. A cette étape du diagnostic, les consultants doivent recueillir l'analyse des différents services techniques déconcentrés sur le genre.

De façon pratique, le diagnostic doit se faire par groupe sensible (les hommes, les femmes, les jeunes, les enfants, les migrants, les vieux, les autochtones, etc.) suivant les étapes ci-après :

Etape 1 : identifier tous les groupes existant dans la commune ou dans la région ;

Etape 2 : séparer les groupes de sorte que chacun puisse réfléchir sur sa situation sans influence d'un autre groupe ;

Etape 3 : organiser chaque groupe vulnérable en lui apportant un appui technique devant lui permettre de réfléchir sur sa situation ;

Etape 4 : organiser l'analyse par domaine ou par secteur ;

Une synthèse du diagnostic de chaque groupe doit être faite dans le tableau d'analyse des problèmes

Tableau 1 : synthèse d'analyse des problèmes

Secteur Problème / contrainte	Effets	Causes	Approches de solution
Education			
Problème I			
Contrainte 1.1			
Contrainte 1.2			
Contrainte XX			

Organiser ensuite une plénière afin de faire une synthèse de l'ensemble des diagnostics par groupe.

Il est obligatoire d'associer les services techniques en tant que membre de la commission ad hoc et source d'information pour la collecte des données primaires et secondaires.

4.4. Au niveau des grandes orientations et des objectifs du plan

La définition des grands axes de développement et des objectifs doit partir des résultats du diagnostic, des contraintes et des potentialités. L'analyse des perspectives d'évolution de la situation genre à travers tous les secteurs d'activité permet d'identifier les grands axes d'intervention et de définir les objectifs de développement.

Il n'est pas réaliste de définir un objectif isolé concernant le genre. Ce qui est pratique et raisonnable, c'est de définir les grandes orientations et les objectifs en tenant compte des résultats du diagnostic d'où la nécessité de faire un bon diagnostic.

A titre d'exemple, un des objectifs du plan peut-être : améliorer le taux de scolarisation dans la commune de 2% d'ici cinq ans. Cet objectif laisse la possibilité de programmer les actions relatives à la scolarisation et au maintien des jeunes filles et des enfants des migrants ou des autochtones (par des mesures exceptionnelles) à l'école afin de renverser la tendance constatée dans le diagnostic.

Cependant, pour des questions de mesure des résultats, il est important de faire ressortir la proportion d'effets aussi bien sur les hommes que sur les femmes bénéficiaires des changements dans les objectifs de développement

Les orientations et les objectifs doivent donc être inclusifs des actions correctives des anomalies ou des actions de renversement des tendances en faveur du genre. C'est pourquoi il ne faut pas perdre de vue les contraintes globales au niveau du diagnostic et celles spécifiques au genre.

4.5. Stratégie de prise en compte du genre dans le programme d'actions

4.5.1. Stratégie d'identification et de priorisation des microprojets

- ◆ Organiser des rencontres séparées avec les femmes et les autres groupes vulnérables pour identifier et prioriser leurs projets spécifiques avant la rencontre en assemblée générale.
- ◆ Aider les groupes vulnérables à identifier des projets répondant au diagnostic des besoins stratégiques qui sont souvent d'ordre qualitatif mais ayant un grand impact sur leurs conditions de vie.
- ◆ Faire une synthèse globale au niveau local et identifier les points de convergence et de divergence

4.5.2. Arbitrage et programmation physique et financière des microprojets

Tenir compte des besoins genre exprimés lors du diagnostic pour retenir les projets identifiés par les groupes vulnérables. Fixer un quota formel d'au moins 30% de bénéficiaires femmes pour des projets pouvant bénéficier aux hommes et aux femmes.

4.6. Domaines sensibles au genre

Les différents acteurs au cours de la phase du diagnostic devront analyser les domaines sensibles au genre suivant :

- ◆ Les secteurs sociaux (socioculturels et religieux, éducation (formelle et non formelle), emploi et formation professionnelle, eau/l'assainissement et santé),
- ◆ les secteurs de la production et de soutien à la production,
- ◆ les secteurs d'appui institutionnel, la gouvernance et
- ◆ le secteur de la justice

4.7. Cadre de suivi et évaluation de la prise en compte du genre

Le système de suivi-évaluation du plan devra intégrer les éléments de mesure de la prise en compte des aspects liés au genre. Le cadre indicatif ci-dessous n'est pas exhaustif en la matière. Il devra donc faire l'objet d'adaptation.

- 1) Composition et degré de sensibilité au genre de la commission ad hoc d'élaboration du plan de développement local
- 2) Nombre d'organisation d'obédience genre identifiées et enregistrées
- 3) Nombre d'organisation (ONG, projets/programmes) d'obédience genre ayant participé aux travaux
- 4) Personnes ressources concernées par les questions genre ayant participé aux travaux
- 5) Services techniques traitant des questions genre ayant participé aux travaux
- 6) Niveau de respect du genre dans le déroulement des activités
- 7) Nombre de projets proposés par les sous groupes traitant du genre
- 8) Nombre de projets tenant compte du genre retenus dans le plan
- 9) Proportion du montant des projets genre sensibles
- 10) Niveau de responsabilisation des organisations et des personnes vulnérables dans l'exécution et le suivi des projets.

4.8. Actions indicatives liées au genre

- 11) La dynamisation des organisations professionnelles féminines ;
- 12) Le renforcement des capacités financières des femmes par le financement des activités génératrices de revenus des femmes ;
- 13) La mise en relations des femmes et jeunes filles avec les institutions de micro finance ;
- 14) La promotion d'AGR des secteurs agriculture, élevage et foresterie au profit des femmes et jeunes filles (maraichage, production de riz, sésame, niébé, et fourrages, embouche bovine, embouche ovine, embouche porcine, gomme arabique, beurre de karité, aménagements d'espaces de production, etc.) ;
- 15) La formation des femmes et filles sur la gestion des AGR ;
- 16) L'octroi / la subvention de semences améliorées au profit des femmes agricultrices ;
- 17) La réalisation d'investissements de réduction de la charge de travail des femmes (moulins, points d'eau, etc.) ;
- 18) Le renforcement des capacités cognitives : alphabétisation, appui à la scolarisation de la jeune fille ;
- 19) Le plaidoyer auprès des leaders d'opinion pour la prise en compte du genre, c'est-à-dire l'intégration de la dimension sexo-spécifique qui respecte les conditions, les priorités, les besoins et les contributions des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques » ;
- 20) La fixation d'un quota pour la représentation des femmes dans les institutions locales de gestion des points d'eau potable et assainissement (AEPA), la promotion de leur participation au choix des ouvrages et des technologies qui les accompagnent ;

- 21) La réalisation d'investissements de réduction de la corvée d'eau des femmes et des filles (forages, AEPS, etc) ;
- 22) Violences faites aux femmes : Etude sur la perception des élus locaux des violences faites aux femmes ; formation des élus locaux sur le concept de violence faite aux femmes, causeries, ciné-débats, théâtre forum et émissions radiophoniques, etc. ;
- 23) Le renforcement des capacités des services techniques à la conception au développement et à la maîtrise des mécanismes d'intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement ;
- 24) L'instauration de primes d'encouragement pour les ménages où les femmes et filles qui fréquentent bien les centres de santé ;
- 25) L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques, des programmes et des législations, et plus particulièrement dans le secteur de l'emploi et de l'amélioration de la disponibilité des données et des études sexo-spécifiques ;
- 26) Promotion de l'accès des femmes à l'emploi à travers les soutiens ciblés aux mécanismes de création d'emplois ;
- 27) Des actions d'information et de formation de la population sur les questions du genre et des droits socio-économiques des femmes (sensibilisation par émissions radiophoniques, causeries débats, ciné-débats, théâtre forum, etc.) ;
- 28) Plaidoyer pour l'appui à la scolarisation des jeunes filles ;

Loin d'être exhaustives ces actions s'adapteront plus ou moins aux réalités de chaque collectivité ; elles orienteront les prestataires retenus pour l'élaboration des PCD et PRD lors de la conception des outils et du diagnostic. Ainsi ce diagnostic pourrait aboutir à l'identification d'autres actions.

V. DEMARCHE ET STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS LIES A L'ATTENUATION ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ELABORATION DE PRD ET DE PCD

Le phénomène de changement climatique se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, mais également par l'effet de serre, toutes choses qui remettent en cause les performances du matériel végétal et animal traditionnel, ainsi que les méthodes et techniques. En outre, l'accroissement de la fréquence et de l'amplitude des catastrophes naturelles constitue la première dimension du bilan du risque climatique lié au changement climatique. Les inondations qui ont frappé le pays, ces dernières années, sont révélatrices des effets du changement climatique. L'ampleur des effets néfastes liés au changement climatique nécessite une prise en charge du phénomène à tous les niveaux de développement et surtout au niveau local. Pour ce faire, il est indispensable d'identifier et d'évaluer les aléas climatiques, d'analyser les risques (vulnérabilité) et de planifier les adaptations nécessaires.

5.1. Dispositifs de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à la phase préparatoire

5.1.1. La mise en place de la commission ad hoc

La prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique doit s'identifier à la mise en place de la commission ad hoc dont le but est d'appuyer à l'élaboration du plan de développement local. A ce niveau déjà, la composition de cette commission doit tenir compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique en y incluant les acteurs évoluant dans le domaine du changement climatique

Il est indispensable de s'assurer de la disponibilité des candidats devant faire partie de cette commission avant de les proposer. Il est également conseillé d'éviter le cumul de poste avec interférences toute chose qui limite la participation de certains membres aux débats.

Ces précautions sont une préparation à la prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans les étapes suivantes.

5.1.2. L'étape du recrutement de l'équipe de planification

Les Termes De Références (TDR) doivent être explicites quant à la prise en compte des aspects d'atténuation et à d'adaptation au changement climatique dans les différentes phases d'élaboration du plan. Le commanditaire peut vérifier le respect de ses exigences par rapport au changement climatique dans les offres méthodologique que proposeront les consultants / bureaux d'études. A ce niveau, on peut s'assurer de la composition des équipes et de la qualité des membres. On peut également analyser les offres techniques et s'assurer de la prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ou non dans la méthodologie.

5.2. Dispositifs de prise en compte du changement climatique à la phase de démarrage

5.2.1. L'étape de l'organisation de la campagne de communication

Les autorités communales / régionales doivent insister sur la participation des organisations d'obédience changement climatique à l'élaboration du plan local de développement. Pour ce faire, le gouverneur / maire doit user des moyens de communication adaptés pour passer le message. La

personnalisation des invitations est une méthode qui s'est montrée efficace dans la mobilisation des acteurs locaux aux différentes séances des travaux et débats.

5.2.2. La réunion de cadrage avec le bureau d'étude

- ◆ Le gouverneur/maire et ses partenaires doivent s'assurer que la méthodologie détaillée des consultants prévoit les dispositifs de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique : quelle démarche de collecte d'information, quelles cibles doivent être touchées, comment sera organisée le dispositif de collecte de l'information, etc. toutes ces questions doivent trouver des réponses dans la méthodologie détaillée du bureau d'étude.
- ◆ Les commanditaires (région et commune) doivent aussi veiller à la prise en compte des aspects relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique par les différents outils élaborés pour la collecte des données. Le passage en revue de ces outils pendant la réunion de cadrage, les questionnements sur les dispositifs devant faciliter la participation des organisations d'obédience changement climatique aux séances d'animation et de discussion sont des sources d'information et de vérification de l'efficacité des outils de collecte de données.
La commune/région doit s'assurer de l'existence des outils spécifiques d'évaluation des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

L'analyse de la méthodologie détaillée et des outils proposées par consultants ne peut être faite de façon objective que par des personnes disposant d'un minimum de connaissance sur la thématique. Bien qu'il soit indiqué de recourir aux services techniques compétents, il est aussi nécessaire que tous les membres de la commission ad hoc bénéficie d'un renforcement de capacité en changement climatique.

5.3. Mécanismes de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à la phase de diagnostic des PCD/PRD

L'établissement de l'état des lieux et la réalisation du diagnostic doivent être participatifs et regrouper les organisations de gestion des ressources naturelles et les services techniques intervenant dans les secteurs concernés par le phénomène du changement climatique.

Si l'état des lieux permet de faire le point du changement climatique dans tous les secteurs de la commune / région, le diagnostic permettra :

- ◆ de décrire le contexte climatique (identifier les impacts actuels des aléas climatiques dans la région ou commune, ainsi que les stratégies pour atténuer ces impacts) ;
- ◆ de décrire les moyens d'existence (identifier les ressources nécessaires à la survie des populations, identifier celles qui sont fortement affectées par les aléas climatiques) ;
- ◆ déterminer les facteurs de vulnérabilité (niveau d'exposition et degré de sensibilité de la population aux impacts des aléas climatiques).

5.3.1. La prise en compte du changement climatique à l'étape de l'état des lieux et du diagnostic

5.2.1. Description du contexte climatique

Stratégie :

- Présenter les participants (la communauté et l'équipe d'appui qui doit comporter au moins un expert en changement climatique) ;
- choisir au sein de l'équipe d'appui un facilitateur qui doit parler la langue locale ;
- s'accorder avec les communautés sur la formation des groupes de discussion (focus group) qui met en évidence les effets différenciés du changement climatique entre les hommes, les femmes et les jeunes ;
- garder dans la mesure du possible une taille raisonnable par groupes de femmes et d'hommes (6 à 12 personnes) ;
- Introduire dans chaque groupe de discussion des outils (la carte de ressources et des aléas ; et la matrice de vulnérabilité) et ses objectifs ;
- Définir clairement les différents concepts (carte de ressources, la notion de ressources, les aléas, les impacts etc.
- Choisir le point d'entrée de la discussion pour l'élaboration de la carte des ressources et des aléas, et de la matrice de vulnérabilité ;
- Identifier tous les aléas climatiques par secteur (secteur de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, etc.) et les classer par ordre de récurrence.

Le tableau ci-après permet de faire l'analyse des aléas climatiques de la commune ou de la région suivant les secteurs stratégiques.

Tableau 2 : Analyse des aléas (risques) climatiques, impacts et stratégies d'adaptation

SECTEUR STRATEGIQUE 1			
Risque (aléa) 1			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3
Risque (aléa) 2			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3
Risque (aléa) 3			
Impacts	I1	I2	I3
Stratégies d'adaptation	S1	S2	S3
Notes sur la stratégie d'adaptation	NS1	NS2	NS3

Source : *Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique, juillet 2011*

Le tableau ci-dessus doit être répété pour chaque secteur stratégique de la commune et de la région. La description du contexte climatique doit être appuyée par la carte des risques (aléas climatiques) ou carte des ressources et aléas. Cette carte doit être réalisée de façon participative par la population elle-même sous l'encadrement des techniciens.

5.2.2. Description des moyens d'existence

Les définitions et exemples cités concernant les différentes ressources sont tirés du TOP – SECAC de juillet 2011

Ressources Naturelles : produits de la forêt (combustible, construction, revenu, nourriture, médicament), bétail (combustible, revenu, nourriture), terre, huile de consommation, zones humides, etc.

Ressources Physiques : outils agricoles, sites aéroportuaires/pistes d'atterrissage, bicyclettes/pousse-pousse, ponts, bateaux, voitures/camions, ordinateurs, conteneurs, camions, chariots, étangs, systèmes de collecte de l'eau de pluie, routes, systèmes d'évacuation des déchets, réseau d'acheminement de l'eau, pompes à eau, installations d'assainissement de l'eau, réservoirs d'eau, puits, brouettes, etc.

Ressources Financières : accès aux marchés, espèces, systèmes de crédit, assurance, actifs liquides (bétail, etc.), prêts, pensions, envois de fonds, etc.

Ressources Humaines : connaissances/formation agricoles élevage, compétences/formation en artisanat, compétences/formation pour les industries familiales, compétences/formation en gestion de l'eau, compétences/formation en soins de santé, compétences/formation vétérinaires, etc.

Ressources Sociales : organisations communautaires locales, institutions de gouvernance locale, groupes d'hommes, ONG (locales), ONG (régionales/nationales), institutions gouvernementales régionales/nationales, groupes religieux, associations commerciales, etc.

Tableau 3 : Profil du contexte des moyens d'existence

Profil du contexte des moyens d'existence
Dans la commune/région, les types de ressources importantes, qui sont très liées aux moyens d'existence locaux, au climat ou à l'adaptation sont :
Ressources naturelles (RN)
RN1
RN2
RN3
Ressources physiques (RP)
RP1
RP2
RP3
Ressources financières (RF)
RF1
RF2
RF3
Ressources humaines (RH)
RH1
RH2
RH3
Ressources sociales (RS)
RS1
RS2
RS3

Source : *Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique*

5.2.3. Analyse participative des facteurs de risque liés aux aléas climatiques

Stratégie

La conduite de l'analyse participative des facteurs de risque liés aux aléas climatiques se fait avec les membres de la communauté et comprend les étapes suivantes :

- Reprendre les principaux aléas identifiés et les impacts associés dans un tableau ;
- Expliquer aux participants l'objectif de l'exercice qui consiste à mieux comprendre l'ampleur des effets des aléas climatiques. Il faut leur expliquer comment le fait d'être exposé les rend sensibles à un aléa climatique qui aggrave les effets du changement climatique sur tous les membres de la communauté ;
- Evaluer le niveau d'exposition et de sensibilité à chaque aléa identifié en prenant un échantillon fictif de 10 ménages dans la communauté pour apprécier parmi les dix combien sont exposés et combien sont sensibles ;
- vérifier la cohérence des niveaux d'exposition et de sensibilité pour s'assurer que le niveau de sensibilité est bien inférieur ou égal au niveau d'exposition. En effet, si quelqu'un n'est pas exposé à un aléa climatique, il ne saurait être sensible à cet aléa. En outre, ce ne sont pas tous ceux qui sont exposés à un aléa climatique qui sont forcément sensibles audit aléa ;
- rapporter les chiffres obtenus en pourcentage pour l'ensemble de la communauté ;
- Noter les caractéristiques des capacités dont disposent les membres considérés comme sensibles aux aléas climatiques.

Le tableau ci-après permet de synthétiser les résultats de l'analyse. Trois concepts principaux apparaissent dans le tableau. Il s'agit de :

Aléas climatiques

Les aléas climatiques peuvent désigner : la sécheresse, le froid extrême, la chaleur extrême, les inondations, la grêle, les vents forts, l'absence prolongée de pluies, les orages, les vents de sable, les tornades, les feux de brousse, etc.

Exposition

Le fait d'être plus en contact avec un aléa climatique. L'identification de facteurs qui font que certains groupes de la communauté ou certaines ressources de subsistance sont plus en contact avec un aléa permet d'apprécier leur exposition audit aléa.

Sensibilité

Le fait d'être affecté par un aléa climatique. L'identification de facteurs qui font qu'à niveau d'exposition égale, certains groupes ou certaines ressources de la communauté sont plus affectés par l'aléa permet d'apprécier leur sensibilité audit aléa (*TOP-SECAC de juillet 2011*).

Tableau 4 : Analyse des facteurs de vulnérabilité liée aux aléas climatiques

Aléas	Impacts	Facteurs de vulnérabilité	
		Exposition (%)	Sensibilité (%)

Source : Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique 2011

L'analyse du degré de vulnérabilité des populations et des stratégies d'adaptation permet de définir de façon intégrée à l'ensemble du diagnostic de la région ou de la commune, les grandes orientations et les objectifs du plan

Tableau 5 : Outil de synthèse des propositions de réponse aux effets et conséquences des aléas

Secteurs	Domaines	Impacts du CC	Pratiques d'adaptation	Pratiques d'atténuation	Actions d'amélioration
1. Ressources en eau et assainissement	Alimentation en eau potable				
	Hydraulique agricole et pastorale				
	Couverture des besoins en eau de la faune et de la flore				
2. Agriculture	Intrants agricoles Technique de culture				
	Système d'exploitation (diversification, adoption de techniques nouvelles)				
	Système de gestion des productions agricoles				
3. Elevage	Gestion des ressources pastorales				
4. Foresterie et biodiversité	Foresterie				
	Faune				
	Pêche				
	Energie				

5.3. Au niveau des grandes orientations et des objectifs du plan

La définition des grands axes de développement et des objectifs doit partir des résultats du diagnostic, des contraintes et des potentialités. L'analyse des mesures d'adaptation des perspectives d'évolution de la situation à travers tous les secteurs d'activité permet d'identifier les grands axes d'intervention et de définir les objectifs de développement intégrant les aspects liés au changement climatique.

5.4. Stratégie de prise en compte des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à l'étape de la planification

L'intrant principal est le résultat du diagnostic des secteurs en lien avec le changement climatique. Les mesures doivent s'orienter vers la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration de la capacité d'adaptation au changement climatique.

- ◆ Dans le choix et l'arbitrage des microprojets, il est important de tenir compte des projets relatifs au changement climatique ;
- ◆ introduire les microprojets relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- ◆ aider les groupes et associations dans l'identification de projets pertinents répondant aux besoins stratégiques pouvant avoir un grand impact sur les conditions de vie des groupes vulnérables et de la population de la collectivité.

Arbitrage et programmation physique et financière des microprojets

Tenir compte des besoins stratégiques en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique exprimés lors du diagnostic afin de retenir les projets identifiés.

5.5. Cadre de suivi et d'évaluation de la prise en compte

Le système de suivi-évaluation du plan devra intégrer les éléments de mesure de la prise en compte des aspects liés au changement climatique. Des éléments de vérification peuvent être :

Le système de suivi-évaluation du plan devra intégrer les éléments de mesure de la prise en compte des aspects liés au changement climatique. Des éléments de vérification peuvent être :

1. Composition de la commission ad hoc d'élaboration du plan de développement local
2. Nombre d'organisations et de personnes ressources identifiés
3. Nombre d'organisations (ONG, projets/programmes) spécialistes ayant participé aux travaux
4. Personnes ressources et organisation concernées par les questions de changement climatique ayant participé aux travaux
5. Services techniques traitant des questions de changement climatique ayant participé aux travaux
6. Nombre de projets proposés par les sous groupes traitant du changement climatique (CC)
7. Nombre et proportion de projets concernant le CC retenus dans le plan
8. Proportion du montant des projets relatifs au CC dans le plan
9. Niveau de responsabilisation des organisations et des personnes ressources dans l'exécution et le suivi des projets concernant le CC.

5.6. Actions indicatives liées au changement climatique

Quelques actions indicatives liées au changement climatique pouvant être programmées et budgétisées dans les PRD et PCD et dont l'exécution devra apporter des solutions aux questions soulevées dans l'étude diagnostique sont contenues dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Actions indicatives liées au changement climatique

Secteur	Actions
	Mise en place d'un système d'alerte précoce local
Ressources en eau	Aménagement et gestion de plans d'eau (entretien des infrastructures, surcreusements de mares etc.).
	Construction de digues de protection et de seuils de régulation des cours d'eau.
	Lutte contre l'ensablement/envasement des mares, retenues d'eau et cours d'eau.
	Mise en place de dispositifs et périmètres de protection contre la pollution des cours d'eau et des ouvrages de captage de l'eau (lacs, puits, forages, etc.).
Agriculture	Promotion de l'utilisation de semences améliorées adaptées
	Promotion des techniques de CES/DRS (zaï, diguettes anti-érosives, etc.).
	Développement des cultures irriguées et promotion de l'irrigation de complément
	Promotion de la fumure organique (fosses fumières et de compostières, bassins de compostage).
	Renforcement des systèmes de prévention et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire (information, suivi de la campagne agro-pastorale, prévisions saisonnières, stocks de sécurité, etc.).
Elevage	Sécurisation des zones à vocation pastorale et des espaces pastoraux stratégiques (bas-fonds, bourgoutières, pistes d'accès aux points d'eau, etc.).
	Production fourragère et constitution de stocks alimentaires, (foin, résidus cultureux, paille, SPAI)
	Elevage à cycle court
	Gestion de la transhumance (informations sur les parcours, les zones d'accueil, prévention et règlement des conflits, etc.).
	Intensification raisonnée des systèmes d'élevage (Amélioration génétique, embouche, production laitière)
Foresterie/ biodiversité	Aménagement et gestion rationnelle des formations naturelles (lutte contre les feux de brousse et la coupe abusive du bois, valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), etc.).
	Reboisement, régénération naturelle assistée et zai forestier.
	Gestion de la faune et de son habitat.
	Promotion des foyers améliorés, des énergies renouvelables et des équipements à énergie de substitution (autocuiseur, faitout Mbora, chauffe eau et séchoir solaires, etc.).
	Développement de l'aquaculture (pisciculture notamment).

Ces actions ont été déclarées prioritaires lors de l'élaboration du PANA. A l'instar des actions indicatives en genre, elles seront adaptées aux réalités de chaque collectivité et orienteront les prestataires commis pour l'élaboration des PCD et PRD lors de la conception des outils et du diagnostic. Ainsi, les activités de diagnostic pourraient aboutir à l'identification d'autres actions.

Des actions de renforcement des capacités (formation / sensibilisation, appui institutionnel, mise en place de système de suivi, etc.) viendront en complément à celles-ci pour une meilleure prise en charge du changement climatique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

N°	Auteur et Titre de l'ouvrage / document
1	Ministère de l'Economie et du Développement/DGAT/DL/PNGT2 /PACGL. <i>Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un Plan Régional de Développement (PRD)</i> , mars 2006.
2	Ministère de l'Economie et du Développement/DGAT/DL/PNGT2 /PACGL. <i>Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un Plan Communal de Développement (PCD)</i> , mars 2006.
3	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et au changement climatique (PANA du Burkina Faso), novembre 2006
4	Ministère de la Promotion de la Femme. Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, octobre 2009
5	Burkina Faso. Secrétariat technique national du Comité national de pilotage de la « <i>Stratégie de croissance accélérée et de développement durable</i> » (SCADD). 2011
6	CILLS/ Centre Régional AGRHYMET Niamey-NIGER « <i>Trousse à Outils de Planification et de Suivi-Evaluation des capacités d'Adaptation au changement climatique (TOP-SECAC)</i> » ; juillet 2011

ANNEXES

Liste de présence à l'atelier de validation

Quelque outils d'analyse genre

Termes de référence

ATELIER DE VALIDATION DU FASCICULE ADDITIONNEL (PLATEFORME DES CHAMPIONS)						
LISTE DE PRESENCE						
N°	NOM ET PRENOMS	RESIDENCE	FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE		
				BP	TEL.	E-MAIL
1	SAKHO-JIMBIRA Suwadu	Ouagadougou	APO au CIFOR	9478	76 30 90 00	mjimbira@cgiar.org
2	ZEBA Yacouba	Garango	DAKUPA	167	70 21 15 62	kamizeba@hotmail.com
3	KOALA Georgette NAZE	Ouagadougou	APW	3411	70 25 35 50 50 48 18 58	pengdwend_bf@yahoo.fr
4	TANKOANO / WEDRAOGO Sandrine	Ouagadougou	SP/CONAP GENRE	303	70 72 04 92 79 50 80 50	sandrine.wedraogo@yahoo.fr
5	WAONGO / SARE Z. Sophie	Ouagadougou	Nongzanga de Issaogo		70 73 70 75	sarezilou@yahoo.fr
6	PIOUPARE Françoise	PÔ	Chargée du Génie	11 Pô, NHR	70 00 25 92	devnahouri@yahoo.fr
7	SORGHO B. Théodore	Bissiga	Maire		70 28 27 04	kindjio@uyahoo.fr
8	OUATTARA Jean Marie	Ouagadougou	DPLF		70 23 45 69	lefoncier@yahoo.fr
9	DALLA Charles	Ouagadougou	TENFOREST		70 09 43 79	alladhc@yahoo.fr
10	AOUBA K. Maïmounata	Léo/Sissili	TENFOREST		70 39 14 13	aoubakayira@yahoo.fr
11	ISSIFOU Issa Soulé	Ouagadougou	Consultant		70 99 58 31 78 85 22 87	issifou_issa@yahoo.fr
12	HONADIA / KAMBOU clarisse	Ouagadougou	UICN		70 18 00 44	clarisse.honadia@iucn.org
13	SEDOGO Serge Alfred	Ouagadougou	Consultant Facilitateur		70 21 05 91	sergealfred@fasonet.bf
14	CISSE Oumarou B.	DORI	A2N Chargé de Programme	30	40 46 03 01 70 23 93 49	o.cisse@noddenooto.org
15	TRAORE Alain	Ouagadougou	Président Plateforme TENFOREST		70 23 60 24 78 81 52 41	traore_alain@yahoo.fr
16	NIKIEMA / GOUBA Raïssa	Ouagadougou	Chargée de Communication UICN	3133	70 78 30 78	raissa.nikiema@iucn.org
17	TIENDREBEOGO T. Pascal	KOMBISSIRI	AIB/ Kombissiri	130	70 75 70 81	pascooljay@yahoo.fr
18	DJIGUEMDE Oumar	Ouagadougou	Chargé de Communication TENFOREST	01	70 25 69 65	caf_cassou@yahoo.fr
19	ZABRE Sylvain	Ouagadougou	UICN		70 26 29 69	sylvain.zabre@iucn.org
20	YAMEOGO Jean Baptiste	Ouagadougou	STP / CONAD / MATDS		50 30 09 20	jb_51yam@yahoo.fr
21	MILLOGO Jacob	Ouagadougou	DGCT/MATDS		70 25 88 47	jacob_millogo@yahoo.fr
22	KONKOBO Brigitte	Ouagadougou	RMARP		70 68 91 73	konkobo.brigitte@yahoo.fr
23	OUEDRAOGO Souleymane	Ouagadougou	DPDLR/DGAT-DLR		71 39 85 75	souleyoued2@yahoo.fr
24	SENI Boucolou	Ouagadougou	Mairie de Bougnounou		70 23 20 13	

Grille d'analyse des besoins genre

Facteurs d'analyse	Besoins pratiques	Besoins stratégiques
Accès aux ressources	- Meilleur accès aux ressources agricoles - Réhabilitation du bois de la collectivité - Accès aux intrants - Accès aux ressources pastorales	Accroissement du rôle social
Contrôle des ressources	- Acquisition de moyens de production - Protection des sols - Renforcement des capacités en gestion	Participation à la gestion des moyens de production
Relations entre acteurs Revenus	- Collaboration avec des hommes - Relations de complémentarité - Augmentation des revenus - Aménagement d'un périmètre maraîcher	Accroissement du rôle social Amélioration de l'image de la femme Relation de partenariat durable et complémentaire
Pouvoir de décision	- Propriétaires terrien - Eleveur	Accroissement du rôle social Meilleur statut

Le profil d'accès et de contrôle des ressources

	Accès		Contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<u>Ressource (saba)</u> Cueillette Transformation Vente Formation Bénéfices				
<u>Argent</u>				
<u>Ressources (céréales)</u> Achat Transformation Vente Formation Bénéfices				
<u>Bénéfices</u> Revenus collectifs Revenus individuels Propriétés des biens Pouvoir politique/prestige				

Le profil des activités : il s'agit de dire qui fait quoi

Activités	Femmes	Hommes
Travail reproductif		
Soins des enfants		
Préparation des repas		
Collecte d'eau		
Collecte de combustibles		
Achats courants		
Ménage		
Soins de santé familiale		
Travail productif		
Culture de rente		
Activités commerciale		
Responsabilité en entreprise, etc.		

Matrice d'analyse du genre

	Travail	Temps	Ressources	Culture
Femmes	Cette catégorie comprend des changements de tâches et de leur façon de les exécuter, le niveau de compétences nécessaire, et la capacité de travail (Combien de personnes exécutent une tâche ? Les membres d'un ménage peuvent-ils l'exécuter ? Le recours au travail salarié est-il nécessaire ? etc.)	Changements de la durée en temps nécessaire pour exécuter une tâche modifiée par l'intervention	Cette catégorie fait référence aux changements dus à l'intervention, Au sujet de l'accès aux ressources (revenu, terre, crédit,...) et à l'évolution du degré de contrôle de ces ressources en fonction de chaque groupe analysé	Il s'agit des changements concernant les facteurs socioculturels structurant le quotidien des personnes concernées par l'intervention
Hommes				
Ménages				
Communautés				

Risque	Impact	Stratégie d'adaptation principale (ou alternative)	Notes
#1			
#2			
#3			

Mesure dans laquelle les moyens d'existence sont influencés par les risques climatiques identifiés dans le contexte climatique (0 = pas d'influence ; 5 = influence très forte)																			
	Risque:	#1						#2						#3					
	Ressources	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5
Ressources naturelles																			
Ressources physiques																			
Ressources financières																			
Ressources humaines																			
Ressources sociales																			

[illegible]

Exemple d'un tableau d'Analyse participative des facteurs de vulnérabilité aux aléas climatiques

Aléas (commencer par les trois plus importants)	Impacts observés	Exposition	Sensibilité
Ex. Sécheresse	Ex. Baisse des productions agricoles pouvant mener à une insécurité alimentaire	Ex. 50% des membres de la communauté sont exposés. Ils ont leurs champs sur les plateaux qui sont plus exposés à la sécheresse que les champs dans les bas-fonds	Ex. 60% des exposés sont sensibles car ils cultivent du maïs qui est plus sensible à la sécheresse que le mil; ceci correspond à 30% (50%*60%) des membres de la communauté qui sont sensibles à la sécheresse.
Ex : Inondation	Destruction des cultures	60% des membres de la communauté sont exposés. Ils ont leurs champs à moins de 500 m de la rivière, qui sont donc plus exposés que les champs de plateau aux inondations	50% des exposés sont sensibles car ils cultivent du mil plus sensible que le riz à l'inondation; ceci correspond à 30% (60%*50%) des membres de la communauté qui sont sensibles à la destruction des cultures par l'inondation
	Destruction des habitations	20% des membres sont exposés. Ils ont construit leurs habitations dans les dépressions.	50% des exposés sont sensibles. Ils ont des habitations construites en banco et donc plus sensibles à l'inondation que les habitations en dur; ceci correspond à 10% (20%*50%) des membres de la communauté qui sont sensibles à la destruction des habitations par l'inondation



Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour la conception d'un fascicule additionnel aux guides d'élaboration des plans communaux et régionaux de développement (PCD, PRD) intégrant le genre et les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Juin 2011

I. Contexte et justification de la mission

L'Union Internationale pour la conservation de la Nature a entrepris depuis quelques années une collaboration avec Right and Ressources Initiative (RRI) en français « Initiative droit et ressources » sur l'amélioration de l'équité dans la gestion des ressources forestières au Burkina Faso. Dans ce cadre, il a été convenu que le Programme de l'UICN au Burkina Faso conduise courant 2010, (i) l'analyse de la prise en compte des aspects Genre, changements climatiques, droit et tenures foncière/forestière dans les politiques, (ii) Mobilise et organise les champions potentiels de la tenure foncière et forestière au Burkina Faso.

De manière explicite, ces activités visent :

- ◆ à faciliter, dans l'application des politiques nationales de changement climatique du Burkina Faso, la prise en compte effective des questions d'équité de genre et tenure pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique des groupes défavorisés particulièrement, les femmes ;
- ◆ à mettre à la disposition des communautés vulnérables et du paysage institutionnel Burkinabè, un réseau d'organisations et/ou d'institutions ayant fait leur preuve ou engagées dans l'amélioration des droits et tenure foncières et forestières des communautés et capables de conduire des plaidoyers dans ce domaine au bénéfice des communautés vulnérables du Burkina Faso.

Les résultats de la première analyse sont contenus dans un rapport qui a été présenté, le 22 septembre 2010, pour validation à une vingtaine d'OSC identifiées. Cet atelier de validation a formulé des recommandations notamment la mise en place d'un comité Ad'Hoc pour le plaidoyer pour le droit sur la tenure foncière et forestière. Ce comité Ad'Hoc a été mandaté entre autres de poursuivre l'identification d'autres champions potentiels de la tenure foncière et forestière et de préparer la mise en place d'une plateforme nationale devant réunir l'ensemble des champions identifiés.

Des résultats de cette analyse, il ressort que la mal gouvernance dans la gestion des ressources, source de conflits au sein des communautés, reste un défi de taille à relever. Face à cette situation, le gouvernement avait entrepris des actions telles que l'adoption, en 2009 d'une loi sur le foncier (loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural), dont les effets tardent à se faire voir

Burkina Faso est engagé dans un processus de communalisation intégrale qui a abouti à la mise en place de trois cent cinquante une communes (351) communes et treize (13) conseils régionaux en 2006. Le Code général des collectivités territoriales confère aux communes et aux régions la compétence d'élaborer et d'exécuter « leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat ».

La presque totalité des communes et régions ont élaboré leurs plans locaux de développement (PCD et PRD) sur la base des guides proposés par le Ministère de l'économie et des finances (MEF). Ces guides bien que très pratiques et riches, ont occulté quelque peu les problématiques du genre et des changements climatiques.

Afin « de faciliter, dans l'application des politiques nationales de changement climatique du Burkina Faso, la prise en compte effective des questions d'équité de genre et tenure pour l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique des groupes défavorisés particulièrement, les femmes » le Comité Ad Hoc a entrepris d'amender ces guides à travers la conception d'un fascicule additionnel afin de ressortir davantage les questions de genre et les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

II. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette mission est de proposer un fascicule s'inspirant des guides actuels et respectant leurs structurations et intégrant le genre et les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique qui constituent des questions ou centres d'intérêt nouveaux défendu par le Comité ad hoc.

De façon spécifique, il s'agit :

- ❖ d'indiquer notamment dans les parties traitant de l'état des lieux, du diagnostic, des grandes orientations et objectifs et du programme d'action des guides d'élaboration des PCD et PRD, les points à développer au cours des animations pour susciter la prise de conscience et corrélativement la prévision et l'adhésion aux initiatives de prise en compte du genre et des actions liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- ❖ de proposer des outils et méthodes pertinents adaptés au genre et au changement climatique à utiliser lors des animations en vue de mieux appréhender les questions ou centres d'intérêt nouveaux à intégrer dans la démarche d'élaboration des PCD et PRD ;
- ❖ Proposer des actions indicatives liées au genre et au changement climatique pouvant être programmées et budgétisées et dont l'exécution devra apporter des solutions aux questions soulevées dans l'étude diagnostique.

Cet objectif restera bien entendu encadré par les politiques d'orientation en vigueur en matière de développement local, de genre et de changement climatique notamment :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Le plan d'action national d'adaptation au changement et à la variabilité climatique (PANA)
- La politique Nationale Genre (PNG)
- Etc.

III. Profil du prestataire

Le consultant soumissionnaire devra avoir :

- ❖ Au moins cinq ans des compétences prouvées en matière de développement local, de genre et des connaissances poussées des aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- ❖ Il doit avoir une bonne connaissance des guides d'élaboration des PCD et PRD ;
- ❖ Avoir participé à l'élaboration des PCD et PRD est un atout
- ❖ Etre titulaire d'un diplôme en développement rural, sciences sociales ou équivalent

IV. Mandats du prestataire

Le prestataire aura pour mandat dans le cadre de la présente mission :

- De faire une revue bibliographique des lois et textes en vigueur au Burkina Faso sur le développement local, le genre et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique,
- De proposer au comité un avant-projet du fascicule pour appréciation
- De déposer un fascicule définitif intégrant les amendements du comité Ad Hoc

V. Résultats attendus

Au terme de cette étude, il est attendu les résultats suivants :

- Les points en lien avec le genre et le changement climatique à développer au cours des animations d'élaboration des PCD et PRD sont identifiés et décrits explicitement ;
- Des outils et méthodes pertinents et adaptés au genre et au changement climatique sont proposés en vue d'une meilleure compréhension et prise en compte des questions et centres d'intérêt nouveaux dans les PCD et PRD.

VI. Produits attendus

Il est attendu au terme de cette mission les produits suivants :

- Un fascicule additionnel aux guides d'élaboration des plans communaux et régionaux de développement
- Un rapport de déroulement de la présente mission explicitant les résultats obtenus et les suggestions d'amélioration de l'approche

VII. Durée de la mission

La présente mission est prévue pour durer 21 jours calendaires à partir de la date de signature du contrat avec le prestataire.